



----- 172
DECISION N°2019-_____/MESRSI/SG/CNRST/DG
Portant convocation du collège électoral en vue de
l'élection du directeur de l'IRSS.

LE DELEGUE GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret 2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Vu** la loi n°025-2010 /AN du 18 mai 2010 et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso ;
- Vu** le décret n° 2004-548/PRES/PM/MESSRS/MFB du 06 décembre 2004 portant érection du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu** le Décret n°2017-0192/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 avril 2017 portant approbation des statuts particuliers du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique ;
- Vu** le décret n°2016-224/PRES/PM/MESRSI du 14 avril 2016 portant nomination d'un Délégué général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique ;

- Vu** la décision n°2018-0000091/MESRSI/SG/CNRST du 20 juin 2018 portant modalités d'élection des directeurs d'instituts du CNRST ;
- Vu** l'avis n°2019-0304/MESRSI/SG/CNRST/DG du 30 juillet 2019 du délégué général portant appel à candidature pour les trois (03) postes des directeurs des instituts du CNRST ;
- Vu** la décision n°2019-166/MESRSI/SG/CNRST/DG du 23 août 2019 portant publication des listes des candidats à l'élection du directeur de **l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS)**.

DECIDE

- Article 1 :** le collège électoral de **l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS)** régulièrement constitué est convoqué le **mardi 17 septembre 2019** de **07 heures à 17 heures** précises en vue de participer à l'élection du directeur dudit institut.
- Article 2 :** chaque électeur se présentera au bureau de vote (siège ou direction régionale) muni de sa carte nationale d'identité burkinabé (CNIB) en cours de validité.
En cas d'empêchement, un membre du collège électoral peut voter par procuration.
- Article 3 :** les bureaux de vote sont les suivants :
- **Siège de l'IRSS/OUAGA ;**
 - **DRO-IRSS/Bobo ;**
 - **DRCO-IRSS/Nanoro.**
- Article 4 :** le vote double n'est pas autorisé sous peine de nullité des votes du membre du collège électoral qui en est l'auteur.
- Article 5 :** la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **26 AOUT 2019**

Ampliations :

- Président du Conseil d'administration
- MESRSI
- Affichage
- Diffusion générale


Roger H. Ch. NEBIE
Directeur de Recherche Délégué
Chevalier de l'Ordre national
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

